



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

67^{ème} SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE AUX RÉFUGIÉS
Genève, du 3 au 7 octobre 2016

DÉCLARATION DE MADAGASCAR

Ordre du jour n° 3 au Débat général

Monsieur le Président,

La délégation de Madagascar tout d'abord aimerait adresser ses vives et chaleureuses félicitations à Monsieur Filippo Grandi à l'occasion de sa brillante nomination en qualité de Haut-Commissaire aux Réfugiés et, avec son soutien entier, la délégation lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son mandat. La délégation se réjouit de sa déclaration liminaire sur l'analyse des tendances actuelles des déplacements forcés et la voie à suivre. Une reconnaissance particulière est adressée au HCR pour ses efforts pour la protection des personnes contraintes de partir de chez elles pour sauver leurs vies.

Madagascar s'associe à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président.

La prolifération des conflits dans le monde est préoccupante. Ces phases difficiles engendrent un mouvement migratoire de population cherchant asile vers d'autres lieux où parfois, les perspectives d'avenir demeurent incertaines. L'Afrique est le continent dans lequel les réfugiés et les déplacés sont les plus nombreux. Les migrations forcées de personnes peuvent en effet s'y dérouler en continu, notamment à cause des mouvements secondaires qui les exposent davantage à toutes sortes de danger. Le continent mérite ainsi beaucoup de bienveillance de la part de la communauté internationale, car nombreux sont les pays africains classés parmi les moins avancés. Malgré cela, l'Afrique a toujours manifesté sa générosité envers les réfugiés et les migrants. Néanmoins, pour relever ces défis, des soutiens financiers sont plus que nécessaires.

Monsieur le Président,

S'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés se révèle incontournable. Pour ne pas rappeler les nombreux facteurs déjà existants et connus, les dégradations de l'environnement et les changements climatiques s'ajoutent à la liste. La complexité de certains mouvements liés aux catastrophes naturelles est encore plus préoccupante pour autant que d'autres raisons liées à la démographie, ou à l'économie, et de surcroît aux divers conflits entrent en jeu.

L'Initiative Nansen a entrepris des consultations dans le monde afin d'identifier les pratiques efficaces pour la protection et l'assistance des personnes déplacées à travers les frontières à cause des catastrophes naturelles. L'année dernière, 109 délégations gouvernementales ont été favorables à l'Agenda pour la protection qui en est issu. Ainsi, la Plateforme des Déplacements en cas de Catastrophe (PDD) a été créée pour la réalisation concrète de cet Agenda avec le soutien du HCR et de l'OIM.

En tant que membre du Groupe de pilotage de cette Plateforme, Madagascar reste conscient pour que tous les États et les groupes régionaux puissent établir des pratiques efficaces afin de prévenir et répondre aux déplacements liés à une catastrophe, et combler ainsi les lacunes de connaissances et de données sur les risques nationales et régionales au regard d'une appréhension globale et adéquate de ce phénomène.

Monsieur le Président.

Pour terminer, la délégation Malagasy tient à féliciter le HCR et toutes les entités qui ont contribué à la Campagne « #J'appartiens » pour les progrès effectués dans les règlements des situations d'apatridie et les encourage à persévérer dans leurs efforts respectifs. Le Gouvernement Malagasy se réjouit d'avoir répondu positivement à cette campagne en améliorant sa législation nationale sur le droit à la nationalité.

Je vous remercie.